

Loi sur les télécommunications

Notification d'une décision à l'encontre d'un destinataire séjournant à l'étranger

Deux décisions, basées sur la législation des télécommunications, ont été prises à l'encontre de la personne/des personnes suivante(s):

Procédure de révocation de numéro

- DDD COM AG, Gewerbeweg 174, FL-9493 Mauren

La décision peut être demandée par le destinataire à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication, Numérotation et adressage

Rue de l'Avenir 44

2501 Bienne

téléphone +41 (0)32 327 55 11

fax direct +41 (0)32 327 55 28